Céline Basto
actualites@larotonde.ca

CENTRE DE RECOURS ÉTUDIANT

Des discriminations raciales à l'U d'O ?

Le CRÉ a publié son rapport annuel qui révèle que 70% des étudiants qui font appel à leurs services concernant des accusations de fraude scolaire font partie de minorités visibles. **Karine Hébert** en fait l'analyse.

Le Centre de Recours Étudiants (CRÉ) n'y est pas allé de main morte en intitulant son rapport annuel «*Racisme, injustice et mépris envers les étudiant(e)s à l'Université d'Ottawa*» rendu public ce 12 novembre dernier. Le rapport, disponible sur le site Internet du CRÉ, traite surtout des cas d'accusation de fraude scolaire. Dans ce rapport, on apprend notamment que plus de 70% des étudiants qui ont consulté le CRÉ pour des cas de fraude scolaire sont des minorités visibles. Le vice-président des affaires universitaires, Seamus Wolfe, aurait même parlé de « racisme systémique ».

Un rapport concentré sur la fraude

«On s'est concentré sur la fraude scolaire, parce que c'est LE sujet tabou. La plupart des étudiants accusés de fraude sont des étudiants stigmatisés qui vivent dans la honte», explique Gervais. Selon ses dires, la plupart des étudiants accusés de fraude qui viennent consulter le centre de recours «ont fait des erreurs et sont honnêtes ou sont sanctionnés de façon beaucoup trop sévère».

Là-dessus, dans son rapport, le CRÉ critique la *Politique sur la fraude* de l'Université d'Ottawa qui opterait pour une méthode punitive plutôt qu'éducative dans le traitement des dossiers de fraude. La peine la moins sévère accordée pour un cas de fraude selon cette politique est l'échec du travail. « Normalement, cet échec mène à l'échec du cours. C'est très problématique pour un étudiant qui doit redoubler son année », complète Gervais. Le CRÉ réclame dans son rapport l'adoption d'un système davantage éducatif comme celui par exemple de Carleton, où l'étudiant qui a commis une faute honnête ne sera pas puni, mais plutôt recevra un avertissement ou sera encouragé à soumettre un autre travail avec ou sans pénalité.

Présumé coupable

La sévérité des sanctions n'est pas le seul aspect du processus d'appel universitaire que le centre dénonce. Le rapport relate aussi différentes injustices et irrégularités au sein du processus d'appel de l'université et notamment en ce qui a trait au Comité d'appel du Sénat (CAS), la plus haute instance d'appel de l'Université. Pour passer devant le CAS, Gervais nous explique que les étudiants «font face à des délais phénoménaux», allant en moyenne jusqu'à pratiquement trois mois dans le cas de la fraude pour être reçu devant le CAS où «les étudiants sont traités avec mépris». De quoi décourager bien des étudiants à intenter un recours contre l'université.

« Dans d'autres universités, l'étudiant accusé de fraude est considéré comme innocent jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée, et l'Université a la charge de démontrer le tort, alors qu'ici c'est tout le contraire, explique Gervais, lorsqu'un étudiant est accusé de fraude, c'est à lui de convaincre l'Université qu'il est complètement innocent.» Même Allan Rock aurait affirmé, selon Gervais, lors d'une rencontre avec elle le 5 septembre dernier que cela allait à l'encontre des principes de justice canadiens. Malheureusement, Rock est en dehors de la ville et n'a pas retourné notre demande d'entrevue.

Une administration qui tarde à réagir

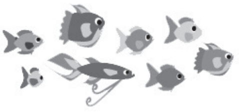

Paradoxalement, alors qu'Allan Rock aurait été mis au courant des statistiques du rapport le 5 septembre dernier, l'administration n'a jusqu'à aujourd'hui toujours pas donné son avis officiel sur le rapport. Cette dernière aurait même demandé un délai au CRÉ pour qu'il reporte sa publication au premier décembre pour être en mesure de commenter, ce que le Centre a refusé. «Il est complètement inopportun de retarder la publication de notre rapport pendant la période d'examen. Cela fait des mois que nous avons exposé ces statistiques-là, que nous en avons parlé et que le recteur lui-même nous a garanti qu'il s'en occupait», a affirmé Gervais. Cependant, la coordonnatrice déplore le fait que rien n'ait été fait par l'administration afin de remédier à cette situation.

De même, les conclusions du rapport 2008 ne semblent pas démontrer qu'il y ait eu depuis le rapport 2007 - qui dénonçait aussi le processus d'appel de l'Université ainsi que le comportement des membres du CAS - un véritable effort déployé par l'administration pour pallier les problèmes dénoncés par le CRÉ. À part l'ajout, l'an dernier, d'un siège étudiant au CAS, aucune action concrète pour améliorer la situation n'a été entreprise. Ce même siège qui a été refusé à Marc Kelly pour des raisons qui sont, pour Gervais, incompréhensibles. « On nous a dit que Marc Kelly n'était pas éligible sur le CAS parce qu'il a lui-même un recours en appel. L'administration nous a informé dans une lettre que par souci d'objectivité, que Kelly n'était pas retenu puisqu'il a lui-même un appel en cours. »

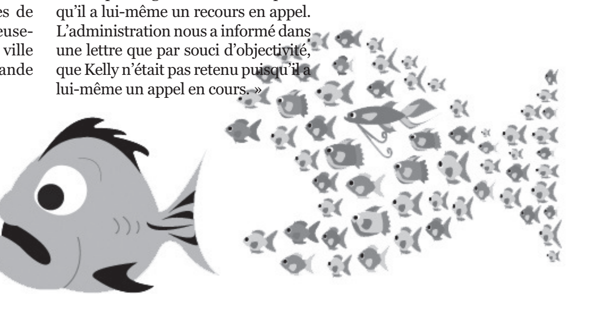

RECOURS ÉTUDIANTS

Kelly et Marchand : Deux poids, deux mesures ?

Les deux cas ne seraient pas si différents selon Mireille Gervais, coordonnatrice du Centre de recours étudiant.

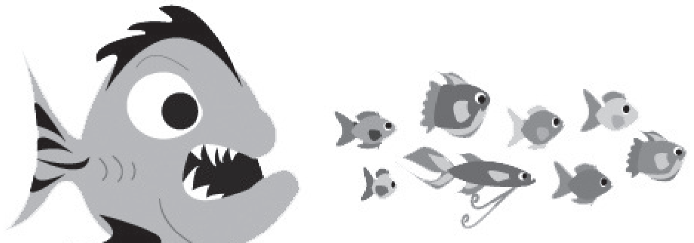

Philippe Teisceira-Lessard

À travers tous les cas de plaintes qui passent par le Centre de recours étudiant, certains ne passent pas inaperçus. Alors que plusieurs abandonnent devant la lourdeur du processus, d'autres persistent. Ils s'engagent alors dans un combat qui risque d'être long, périlleux et sans conclusion claire.

Deux cas semblables... et différents

Mireille Gervais, coordonnatrice du Centre de recours étudiant, connaît très bien le cas de deux étudiants qui se sont vus contraints à recourir à ses services pour y avoir joué des rôles de premier plan. «Ce sont deux étudiants qui ont été ignorés par l'administration pendant longtemps ; deux cas où l'administration a tout fait pour dérouter la plainte et ne pas arriver à une conclusion du conflit», commente-t-elle au sujet de la relative rapidité de l'administration dans le cas Marc Kelly, par rapport à celui de Philippe Marchand. «Marc Kelly, cela n'avançait pas bien. Il a envoyé une dizaine de courriels au recteur et il a été ignoré par tous les échelons administratifs. C'est enfin lorsqu'il est allé le voir dans son bureau que les choses ont avancé», continue-t-elle. Parlant de la nomination avortée de Kelly au comité sénatorial, Gervais va même plus loin : «Pourquoi cela a-t-il avancé vite ? C'est parce que ce n'est pas Marc Kelly qui a proposé son nom, c'est la FÉUO. Lorsque tu es un exécutif, si tu es Dean Haldenby, Seamus Wolfe, aucun problème, tu vas l'avoir ta réponse. Si tu es un étudiant dont le nom est inconnu sur le campus, bonne chance. Tu ne vaux rien, c'est ça le message.»

Philippe Marchand patiente toujours

Bien que les médias étudiants s'intéressent moins au cas Marchand cette année, il n'en demeure pas moins l'une des sagas encore en cours en matière de plaintes étudiantes. Philippe Marchand accuse Thierry Giordano, du département de mathématiques de l'avoir intimidé au cours d'une rencontre, après avoir refusé qu'il y vienne accompagné. Au-delà des faits allégués, c'est plutôt la longueur du processus administratif qui constitue l'élément surprenant de ce cas. En effet, l'incident remonte maintenant à plus d'un an et demi. «Les délais dans ces procédures sont une source de stress énorme pour les étudiants concernés et leur enlèvent de l'énergie pour leurs études. Si d'autres étudiants ont à subir les mêmes préjugés et délais que j'ai constatés, je ne suis pas surpris que plusieurs abandonnent leur plainte, surtout lorsqu'ils doivent concentrer leurs énergies sur leurs études», témoigne-t-il aujourd'hui. Cela fait maintenant plus de 500 jours que Marchand attend l'issue de son appel.

Marc Kelly a eu des nouvelles

Le dossier Kelly est sûrement la plainte étudiante qui occupe le plus d'espace médiatique depuis le début de cette année. Récemment, cet étudiant est entré dans le bureau de Allan Rock, le recteur en vue d'obtenir des réponses à ses questions. Le recteur s'est empressé de le faire sortir de son bureau sans écouter ce que l'étudiant avait à dire. Après avoir, envoyé un courriel à une grande partie de la communauté universitaire, l'étudiant a obtenu, quelques jours plus tard, une lettre du recteur où il s'excusait pour ses actes. Pourtant, Marchand attend toujours des nouvelles de la part de l'administration depuis deux ans. Le cas de Marc Kelly se divise en deux grands problèmes. Étudiant à la maîtrise en Physique, Marc Kelly présente un projet de mémoire que certains professeurs considèrent comme étant trop lié aux sciences sociales. Faisant face à un mur de contestation de la part de son département, il est retiré de son programme d'étude contre son gré. Cette procédure est contestée par la FÉUO qui ne reconnaît pas son fondement réglementaire. D'autre part, c'est le refus de nommer Marc Kelly au comité d'appel sénatorial qui pose problème. Auparavant, la FÉUO proposait simplement un nom à l'administration, qui se contentait de systématiquement l'approuver, afin de combler le siège réservé aux étudiants. Par contre, cette année, Marc Kelly s'est vu refuser cette nomination, pourtant soutenue par la Fédération.